



M. Jean-Pierre FARANDOU
Président du Groupe SNCF
2 Place aux Etoiles
CS 70001 93633
La Plaine St Denis Cedex

Paris, le 12 juillet 2022

Objet : Suite de la Table Ronde du 6 juillet 2022

Monsieur le Président,

La Table Ronde relative aux conditions économiques de la SNCF et de ses salarié·es, qui s'est tenue le 6 juillet dernier, a abouti à un certain nombre de mesures.

Nos fédérations rappellent que cette négociation a été provoquée par une alarme sociale que nous avons lancée. C'est bien elle qui a permis qu'un calendrier rapide de négociation soit posé et qu'une prise de conscience affirmée soit établie.

Le mouvement social du 6 juillet a été, à ce titre, particulièrement significatif et a clairement exprimé les légitimes revendications des salarié·es. Il a également permis de créer les conditions d'une négociation aboutissant à des mesures qui, jusqu'alors, n'avaient pas été posées.

Pour autant, nos fédérations ont souligné le caractère insuffisant des mesures posées pour couvrir l'ensemble des impacts de la crise sur les salarié·es et de redistribuer un peu mieux les richesses au sein de la SNCF.

Au-delà des appréciations qui peuvent être posées, les chiffres s'imposent à nous. Or, les niveaux définitifs, d'inflation pour le premier trimestre demeurent supérieurs aux mesures issues de la Table Ronde du 6 juillet.

Nos fédérations considèrent donc que la démarche enclenchée à l'issue du premier semestre doit se poursuivre. Elles souhaitent également attirer votre attention sur un certain nombre de points :

- Les mesures posées à l'issue de la Table Ronde du 6 juillet engagent un volume financier pour l'avenir. Or, les conséquences de la crise, elles, ont déjà été subies par les salarié·es. C'est pour cela que nos fédérations ont unitairement posé la revendication d'une rétroactivité des mesures au 1^{er} janvier 2022. Les négociations n'ont pas permis d'aboutir totalement sur ce point. Pourtant, le volume d'activité de la SNCF, lui, a permis de répondre aux objectifs budgétaires dès le premier semestre. Cette atteinte a été permise par le travail et l'engagement des salariés. La rétroactivité au 1^{er} janvier est donc juste et légitime.

- Les prévisions, en termes d'activité, sont favorables. Nos fédérations se félicitent d'une activité croissante du ferroviaire. Vous avez, vous-même, annoncé la mise en vente de 500 000 billets supplémentaires pour cet été. Or, la production ferroviaire ne pourra être réalisée que par l'engagement et le travail des cheminot-es. Une juste redistribution aux salarié-es est indispensable.

Compte-tenu de ces éléments, nos fédérations vous alertent sur la nécessité d'aller au-delà des éléments posés à l'issue de la Table Ronde du 6 juillet. Une évaluation des impacts de la crise doit impérativement être réalisée dès la rentrée. Elle doit, pour nos fédérations, permettre de revenir sur la question de la rétroactivité et poser les éléments de protection des salarié-es pour le second semestre sans préjuger des NAO programmées pour la fin d'année.

Nous vous prions, monsieur le Président, de croire en l'expression de nos respectueuses salutations.

CGT

UNSA

SUD-Rail

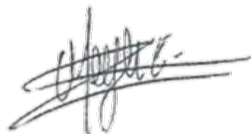
CFDT



Laurent BRUN



Didier MATHIS



Erik MEYER



Thomas CAVEL